



# PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

**Mardi 04 juillet 2023 À 19H00 – siège du SISAM**

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le QUATRE JUILLET à 19h00, le Conseil Syndical dûment convoqué, le 26 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire, au siège du SISAM, sous la présidence de Mme Fatima BOURGEOIS, Présidente.

**Date de convocation du Conseil Syndical : 26 juin 2023**

Membres en exercice : 9

Membres présents avec voix délibérative : 7

Quorum : 5

**PRESENTS :**

Fatima BOURGEOIS, Dominique MAURE, Nathalie MAZARS, Isabelle ASNI-DUCHENE, Mélanie AYISSI, Patrick BONDAZ, Dominique JORDAN.

Le compte rendu de la séance du 23 mars 2023 est arrêté et adopté à l'unanimité.

**20230704 3 Remboursement des dépenses engagées par Madame Isabelle ASNI DUCHENE,**

Les 3, 4 et 5 avril derniers, le SISAM a organisé un voyage citoyen dédié aux élèves des classes de CM2 des écoles de Sciez, Anthy-sur-Léman et Margencel. La réservation et l'achat des billets ne pouvant se faire qu'en présentiel tant pour le musée des Invalides que pour le château de Versailles, Madame Isabelle ASNI DUCHENE a procédé au paiement de billets d'entrée pour la visite du Château de Versailles. La somme engagée est de 273 Euros.

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

APPROUVE le remboursement des frais engagés par Madame Isabelle ASNI DUCHENE.

#### **20230704 4 Reversement des participations des familles pour le voyage citoyen à Paris**

Pour le financement du voyage citoyen qui s'est déroulé les 3, 4 et 5 avril derniers à Paris, les écoles ont demandé une participation aux familles à hauteur de 30 € par enfant. Les écoles ayant perçu directement cette somme au titre du voyage scolaire, elles doivent à présent reverser cette somme au SISAM sous forme de dons.

Le détail des sommes est le suivant :

- Ecole des Buclines : 47 enfants X 30 € = 1 410 €
- Ecole d'Anthy : 28 enfants X 30 € = 840 €
- Ecole des Crêts : 38 enfants X 30 € = 1 140 €
- Ecole de Margencel : 36 enfants X 30 € = 1 080 €

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

APPROUVE ces dons pour un montant total de 4 470 €.

#### **20230704 5 Convention d'occupation temporaire du domaine public pour la dispense de cours de skateboard sur les skate-parks de Sciez et Anthy-sur-Léman,**

Monsieur Nicolas DROZ, moniteur éducateur sportif propose au SISAM d'encadrer des cours de skateboard sur les skate-parks de Sciez et d'Anthy sur Léman. Ce moniteur professionnel souhaite proposer aux enfants du territoire du SISAM des cours de skateboard sur les deux sites. Dans le cadre de sa compétence, le SISAM peut mettre à sa disposition une partie des sites afin que ce dernier dispense des cours hebdomadaires de skate-board dans l'enceinte des skate-parks situés à Sciez et à Anthy-sur-Léman durant les périodes scolaires et des stages durant les vacances scolaires. En contrepartie, Nicolas DROZ s'acquittera d'une redevance évaluée à 100 euros par an.

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

APPROUVE les termes de la convention,

ACCEPTE sa durée établie à une année renouvelable,

VALIDE le montant de la redevance établi à 100 euros par an.

AUTORISE la présidente à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public.

#### **20230704 6 Renouvellement de la convention tripartite entre le collège, l'ABCJ et le SISAM**

Fatima BOURGEOIS rappelle la convention tripartite entre le collège, l'ABCJ et le SISAM. Les objectifs de cette convention annuelle sont de permettre à l'ABCJ d'intervenir au sein du Collège Théodore Monod, de mettre en place, pendant le temps hors classe des ateliers et d'en assurer l'encadrement, d'ouvrir au sein du foyer coopératif un espace d'accueil informel sans inscription, d'amorcer une réflexion concertée avec la "Vie Scolaire" et l'équipe de direction du Collège. Le montant de cette action est de 15 732 euros pour l'année 2023.

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

APPROUVE les termes de la convention tripartite entre le collège, l'ABCJ et le SISAM,  
AUTORISE la Présidente à signer la convention tripartite entre le collège, l'ABCJ et le SISAM.

**20230704 7 Journée citoyenne : subvention pour l'association Eden Boxing,**

Lors de la journée citoyenne du vendredi 23 juin 2023, le SISAM a fait appel à l'association Eden Boxing pour animer un atelier boxe et sensibilisation aux relations filles-garçons. Cet atelier a été mené à destination des élèves de CM1. Cette action est une première étape dans le parcours citoyen de ces élèves. Mme Bourgeois propose aux membres du conseil syndical de verser une subvention exceptionnelle de 300 € à cette association.

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

APPROUVE le versement d'une subvention de 300 € à l'association Eden Boxing.

**20230704 8 Journée citoyenne : subvention pour l'association Black Panthers**

Lors de la journée citoyenne du vendredi 23 juin 2023, le SISAM a fait appel à l'association Black Panthers pour animer un atelier et faire découvrir le flag football, une discipline simplifiée du football américain qui permet une pratique sécurisée et adaptée à tous les niveaux. Cette initiation au flag sera également l'occasion pour les élèves de CM1 d'apprendre les notions de respect et de vivre ensemble, des valeurs essentielles dans le sport comme dans la vie quotidienne. Cette action est une première étape dans le parcours citoyen de ces élèves. Mme Bourgeois propose aux membres du conseil syndical de verser une subvention exceptionnelle de 300 € à cette association.

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

APPROUVE le versement d'une subvention de 300 € à l'association Black Panthers.

**20230704 9 Journée citoyenne : subvention pour l'association Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) ;**

Lors de la journée citoyenne du vendredi 23 juin 2023, le SISAM a fait appel à l'association Communautés Professionnelles Territoriales de Santé pour animer un atelier de prévention santé et sensibiliser les élèves de CM1 à l'importance d'une bonne hygiène de vie et d'une alimentation équilibrée. Cette action est une première étape dans le parcours citoyen de ces élèves. Mme Bourgeois propose aux membres du conseil syndical de verser une subvention exceptionnelle de 300 € à cette association.

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

APPROUVE le versement d'une subvention de 300 € à l'association Communautés Professionnelles Territoriales de Santé.

### **20230704 10 Personnel SISAM : participation pour la protection sociale complémentaire santé et prévoyance des agents du SISAM**

Les collectivités territoriales peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

APPROUVE le versement d'une participation d'un montant de 90 € brut maximum par agent concernant le risque santé et/ ou prévoyance afin de participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire.

### **20230704 11 Projet d'extension du SISAM**

Les locaux du SISAM deviennent exigus pour le bon fonctionnement de la crèche et du siège du syndicat. Ce point a été abordé à l'occasion des deux derniers rapports d'orientation budgétaires et de la commission finances du 22 février dernier. Un accord de principe a été donné par les élus du SISAM.

Pour rappel, deux problématiques se posent. La première concerne l'absence d'une salle exclusivement dédiée au personnel de la crèche. Ce point a également été relevé par les services de la protection maternelle infantile (PMI). Le lieu mis à leur disposition est l'unique salle de réunion du SISAM et l'espace cuisine attenant. La mise à disposition de cette salle régie dans le cadre de la DSP est possible entre 11h30 et 14h pour ne pas trop perturber le bon fonctionnement du syndicat.

La seconde problématique est d'une part l'absence de bureau pour les élues et la mutualisation du bureau de l'assistante de direction pour accueillir les permanences de la PMI.

Ainsi, la réalisation de deux bureaux supplémentaires permettrait un fonctionnement plus confortable.

Pour mener à bien ce projet d'extension, Monsieur RIZZOLIO, architecte, a rédigé un descriptif sommaire des travaux de la phase avant-projet, présenté en annexe ainsi que la proposition suivante de répartition des honoraires.

	<b>Taux</b>	<b>€ HT</b>
Enveloppe prévisionnelle		301 000.00
Rémunération de la mission de base	10,45%	31 454.50
Rémunération de la mission d'exécution	1,55%	4 665.50
Rémunération mission ordonnancement pilotage	1,00%	3 010.00
Rémunération mission diagnostic	0,00%	0.00
Forfait total de rémunération	13,00%	39 130.00

<b>Eléments de la mission de maîtrise d'œuvre</b>	<b>Total en %</b>	<b>Total € HT</b>
ESQ pour études d'esquisse	8	2 516.36
APS pour études d'avant-projet sommaire	10	3 145.45
APD pour études d'avant-projet définitif	18	5 661.81
PRO pour études de projet	20	6 290.90
ACT	8	2 516.36
VISA pour visa des études d'exécution	0	0
DET pour direction de l'exécution des contrats de travaux	30	9 436.35
AOR pour assistance lors des opérations de réception et pendant l'année de garantie de parfait achèvement	6	1 887.27
<b>TOTAL BASE</b>	<b>100</b>	<b>31 454.50</b>
<b>EXE pour études d'exécution</b>	<b>100</b>	<b>4 665.50</b>
<b>OPC pour ordonnancement, pilotage, coordination</b>	<b>100</b>	<b>3 010.00</b>
<b>DIAG pour diagnostique</b>	<b>100</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL € HT</b>		<b>39 130.00</b>
TVA 20 %		7 826.00
<b>TOTAL € TTC</b>		<b>46 956.00</b>

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

VALIDE le projet présenté,

ACCEPTE les termes de la proposition de Monsieur RIZZOLIO

AUTORISE la présidente à engager les démarches afférentes à ce projet.

### **Questions diverses**

Fatima BOURGEOIS fait un point sur les évènements à venir et les différentes actions menées par le SISAM.

Pour la troisième année consécutive, une skate session se tiendra sur le skate park de SCIEZ le 16 juillet prochain. Celle-ci sera animée par Nicolas DROZ.

Un temps fort sera également organisé sur les skate parks de SCIEZ et d'ANTHY-SUR-LEMAN le 9 septembre prochain. Cela commencera par un accueil à 10 h à

SCIEZ et se poursuivra sur le site d'ANTHY. D'ici là, les deux sites seront graphés par deux artistes et le site de Sciez accueillera de nouveaux jeux pour enfants. Les financeurs seront conviés.

Le site identifié pour devenir un espace public dédié à la jeunesse sur la commune de Margencel fait l'objet de nombreuses réflexions de la commission animation. La question qui se pose concerne les études et travaux préalables à la création de ce projet. La destruction du terrain de tennis qui n'est plus aux normes et la réalisation d'une étude de sol avant toute installation est l'option retenue par les membres présents. Ils approuvent la précaution prise de faire réaliser une étude de sol pour s'assurer de la bonne réalisation du projet.

Fatima BOURGEOIS propose un bilan du voyage citoyen à Paris : un point sur ce temps fort et sur le bilan financier lié à ce projet est présenté. Un bilan est également fait sur la journée citoyenne qui s'est tenue le 23 juin dernier.

Fatima BOURGEOIS annonce les esquisses du projet citoyen à Paris 2024 qui se déroulera du 25 au 29 mars. Un point d'étape plus précis sera présenté lors de la commission PEDT du 3 octobre prochain.

Fatima BOURGEOIS annonce que le SISAM s'est doté d'un nouveau logo et d'une charte graphique.

La clé de répartition qui régit les contributions des communes membres du syndicat fait l'objet d'une étude. Ce travail réalisé avec la participation des trois maires avait été annoncée lors des dernières commissions finances et conseils syndicaux. Pour réaliser ce travail, le SISAM se fait accompagner d'une société experte. Une première réunion de travail s'est tenue le 29 juin dernier, une prochaine étape est prévue en septembre.

Monsieur HOUVER fait part d'une intervention sur le thème de la puberté et des changements du corps qui s'est déroulée dans l'école des Buclines de SCIEZ. Cette action a été financée par l'APE (association des parents d'élèves). Le corps enseignant étant en difficultés pour aborder ces thématiques devenues obligatoires pour l'Education Nationale, le recours à des intervenantes qualifiées a été salué. Monsieur HOUVER souhaite que soit posé la question du renouvellement et de la généralisation de ce projet aux autres écoles du SISAM.

Isabelle ASNI-DUCHENE prend la parole pour relater le travail réalisé dans le cadre de la construction du parcours prévention et des modalités de sa mise en œuvre. Ainsi, un état des lieux des actions réalisées sur le territoire est en cours. Les intervenantes qui ont mené à bien ces actions seront reçues, comme convenu auparavant par les membres du bureau du SISAM prochainement. Ce projet pourrait être inclus dans ce recensement.

Pour conclure, Fatima BOURGEOIS fait un point sur les réunions à venir :

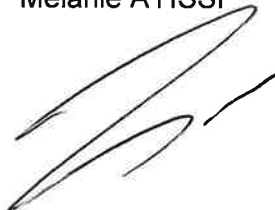
Le prochain Conseil Syndical se tiendra le mardi 3 octobre à 19:30.

Le Conseil Syndical de fin d'année se tiendra le mercredi 20 décembre à 19h.

Madame la Présidente, constatant l'ordre du jour et les questions orales épuisés,  
lève la séance à 20h35.

Procès-verbal de séance dressé le 10 juillet 2023 par la secrétaire élue par ses pairs  
présents en l'assemblée du 4 juillet 2023.

La Secrétaire de séance,  
Mélania AYISSI



La Présidente,  
Fatima BOURGEOIS



